

# ***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU 21 JUIN 2010***

L'an deux mille dix et le 21 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 14 juin 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

**Absents excusés** : Monsieur Sébastien ARINGHIERI (Pouvoir à Monsieur Yannick MEYSSARD), Madame Noémi TRANCHIMAND, Madame Roselyne CONSTANT (Pouvoir à Madame Micheline SEBASTIEN)

**A été élu Secrétaire de Séance** : Monsieur Gino MORELLO

Le compte-rendu du 19 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

## **1. DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UNE TERRASSE DE RESTAURANT SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Le gérant d'un restaurant de Bonnieux a demandé à installer une terrasse sur le domaine public face à son établissement entre le 15 mai et le 15 octobre.

Après réflexion, il est convenu que cette installation ne pourra être autorisée qu'après que l'intéressé ait réglé définitivement les problèmes d'évacuation des odeurs du restaurant, problème qui génère aujourd'hui d'importantes nuisances pour les voisins.

Dès lors que ce problème aura été résolu, un arrêté d'autorisation du domaine public pour l'installation d'une terrasse sera établi et l'emplacement délimité par la mairie.

Compte tenu de la situation du restaurant, les tables ne seront autorisées que le soir et devront être remises dans le restaurant après chaque fin de service (sauf les week-end et jours fériés) durant les périodes scolaires.

Durant les vacances scolaires des mois de juillet et août, la terrasse pourra rester installée.

Accord par 11 voix et 3 abstentions.

## **2. ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION : ACCORD DE PRINCIPE POUR ENTREPRENDRE LES NEGOCIATIONS AVEC LE PROPRIETAIRE**

Afin de réaliser un bassin de rétention nécessaire à la bonne gestion du réseau d'assainissement, il est nécessaire d'acquérir un terrain privé situé près de la station d'épuration. Ces travaux sont à réaliser avant fin 2011.

Ce terrain d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> a été évalué par le Service des Domaines pour un montant de 2 400 €.

Afin de pouvoir entreprendre les négociations avec le propriétaire, le conseil municipal doit se prononcer sur un accord de principe.

Le terrain étant situé en zone réservée, si les négociations avec le propriétaire n'aboutissent pas, la mairie pourra lancer une enquête d'utilité publique.

Accord à l'unanimité.

### **3. VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE LIEU DIT LA RESSENCE : ACCORD DE PRINCIPE**

La mairie a reçu une demande pour l'achat d'une parcelle d'une superficie de 104 750 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une zone boisée et rocheuse traversée par un chemin communal.

Par 10 voix Contre et 4 Pour, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PRIEURÉ – RESERVE PARLEMENTAIRE**

La mairie a la possibilité d'adresser une demande de subvention dans le cadre des travaux de transformation de l'hôtel du Prieuré en Hôtel de Ville et Office de Tourisme.

Le montant de la subvention accordée est évalué à 10 000 €.

Accord à l'unanimité.

### **5. DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES COMMUNES POUR LE PRIEURÉ – MODIFICATION DU MONTANT ACCORDE PAR L'ETAT**

La mairie a déposé auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la D.G.E des communes en vue de réaliser des travaux de transformation de l'Hôtel du Prieuré en Hôtel de Ville.

L'importance des dossiers déposés ne permet pas à l'Etat d'accorder le montant initialement prévu (entre 50 000 et 80 000 €).

Le soutien financier proposé s'élève à 37 500 €. Un nouveau plan de financement des travaux du Prieuré faisant état du montant octroyé doit être transmis en Préfecture.

Accord à l'unanimité.

### **6. VALIDATION DE LA CHARTE DES COMMUNES SANS O.G.M DU VAUCLUSE**

Après avoir pris connaissance du texte, le conseil municipal par 9 voix Pour, 4 Contre et 1 Abstention valide la charte des communes sans O.G.M du Vaucluse.

### **7. REMBOURSEMENT DE FRAIS**

L'intervenante en anglais auprès de l'école a fait l'avance de frais pour l'achat de matériel nécessaire à son enseignement et en demande le remboursement à la commune.

La somme s'élève à 50.34 €.

Vote à l'unanimité.

### **8. PANNEAU DE SIGNALISATION DE SENS INTERDIT DANS LE VILLAGE**

A 12 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention, il est décidé de remettre l'indication « Sauf riverains », sur le panneau de sens interdit près du Clos du Buis.

#### **9. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU C.C.A.S EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE**

Suite à la démission d'un membre non élu du centre communal d'action sociale, la candidature de Madame Monique FAUQUE est proposée.

Vote à l'unanimité.

#### **10. CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE : ACCORD DE PRINCIPE**

Eu égard aux directives nationales pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est proposé de créer une commission communale d'accessibilité qui regroupera à la fois des membres élus et non élus. Cette commission définira les priorités à mettre en œuvre et les présentera au conseil municipal.

Vote à l'unanimité.

#### **11. CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL LOU PASQUIE POUR L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE**

Le centre social intercommunal Lou Pasquié intervient à l'école dans le cadre de l'accueil péri-scolaire le soir. A ce titre, il est nécessaire d'établir une convention tripartite (mairie, école, centre social) pour l'utilisation d'une salle dans les locaux scolaires.

Vote à l'unanimité.

#### **12. VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU TERRAIL**

Le projet présenté comprend l'aménagement de places de stationnement en zone bleue, de zones piétonnes et des voies de circulation pour les véhicules.

Après réflexion, il est décidé de surseoir à ce projet et d'envisager une réunion avec les riverains.

#### **13. QUESTIONS DIVERSES**

- Problème de sécurité routière Place Carnot : un courrier va être adressé à l'intéressée pour lui demander de respecter l'emplacement défini initialement.
- A.D.S.L : Opérationnelle dès janvier 2011.
- Un diagnostic des citernes D.F.C.I situé sur le plateau des Claparèdes fait apparaître des absences d'entretien tant au niveau des citernes que de leurs abords. Il est donc nécessaire de contacter chaque propriétaire pour qu'il procède dans les meilleurs délais à des travaux de réfection ou de mise en conformité.
- Absence de plan de sauvegarde communal sur Bonnieux : il est demandé que la commission de sécurité commence dès à présent à établir les grandes lignes de ce plan qui devra être finalisé pour 2011.

- La communauté de communes du Pays d'Apt souhaite demander une participation financière aux communes qui ont des administrés inscrits à l'école de musique d'Apt.
- Evolution de la Communauté de Communes du Pont Julien : Obligation de se rattacher à une communauté de communes plus importantes d'ici 2013. Des propositions doivent être adressées à la Préfecture. Faute de proposition, le Préfet décidera de la communauté de communes de rattachement.
- Dépliants touristiques édités par la communauté de communes du Pont Julien : demande d'information sur le nombre de dépliants commandé pour Bonnieux.
- Demande pour occuper un bureau de l'Hôtel de Rouvil (ancienne mairie) dans le cadre de recherches généalogiques effectuées par un particulier. Refus. Les archives ne doivent pas être laissés à disposition du public sans surveillance.
- Information sur le concours des villages fleuris : le jury a particulièrement apprécié le patrimoine naturel de Bonnieux et a remarqué les efforts de la communes. Une observation a été faite sur la situation et l'état des containers.
- Intervention de Mme Houpline assistant au conseil municipal et ayant demandé, préalablement à l'ouverture de la séance, à intervenir en fin de séance. Elle souhaite obtenir le soutien de la mairie pour l'installation d'un pigeonnier et la distribution de graines contraceptives permettant de réguler les naissances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.